



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **12 janvier 2009**

Délibération n° 2009-0459

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Budget primitif 2009 - Budget principal

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

Rapporteur : Monsieur Darne

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 30 décembre 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 13 janvier 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Morales, Muet, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pilonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Peytavin (pouvoir à M. Plazzi), MM. Blein (pouvoir à M. Sturla), Balme (pouvoir à M. Albrand), Coulon (pouvoir à M. Corazzol), Genin (pouvoir à M. Lévêque), Goux (pouvoir à Mme David M.), Lambert (pouvoir à M. Llung), Louis (pouvoir à Mme Dagorne), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Mmes Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Flaconnèche), Yéréman (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : MM. Arrue, Bernard R, Mme Palleja.

Séance publique du 12 janvier 2009**Délibération n° 2009-0459**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Budget primitif 2009 - Budget principal**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 décembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

A la suite du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors de la réunion du conseil de Communauté le 15 décembre 2008, le projet de budget primitif pour 2009 du budget principal a été arrêté, en dépenses et en recettes, à 1 627 355 198 €.

Ce premier projet de budget de la mandature est marqué par la volonté que les dépenses de fonctionnement n'évoluent pas plus vite en pourcentage que les recettes de la même section et par des investissements opérationnels à un niveau élevé.

En section de fonctionnement, ce projet de budget prend en compte :

- une nouvelle diminution des recettes en provenance de l'Etat, alors que l'inflation est estimée à un taux de 1,5 % pour 2009 : 341,5 € en 2009 au lieu de 342,2 M€ en 2008 en ce qui concerne le cumul de la dotation globale de fonctionnement et des allocations de compensation, soit une perte estimée à 0,7 M€ après celle de 3,9 M€ déjà enregistrée en 2008,

- une évolution des dépenses de fonctionnement principalement liée à la mise en place de provisions pour risques à hauteur de 5 M€, à l'augmentation des frais financiers (51,646 M€ pour 2009 au lieu de 48,663 M€ en 2008) et la poursuite des financements des opérations de ZAC sous la forme de subventions (38,2 M€ en 2009 au lieu de 37,3 M€ en 2008).

Dans ce contexte, ce budget primitif propose néanmoins une évolution globale de 2,37 % des recettes réelles de fonctionnement, pour atteindre un montant total de 1 097,390 M€ (1 071,991 M€ pour 2008). Cette progression est attendue notamment sur les produits escomptés de la taxe professionnelle (+ 2,5 %) et des recettes d'exploitation des directions (+11,42 %).

En dépenses réelles de fonctionnement, le budget primitif 2009 s'établit à 929,990 M€ (+ 2,13 %) à périmètre constant (910,598 M€ en 2008). Hors frais financiers, provisions pour risques et participations aux opérations d'aménagement, une baisse des dépenses d'entretien est proposée pour certains secteurs d'activités de la Communauté urbaine, les dépenses de la masse salariale étant arbitrées et maîtrisées à + 2,5 %.

Ces efforts sur les recettes d'exploitation et sur les dépenses de fonctionnement des directions permettent une amélioration de l'autofinancement brut qui, avec 167,4 M€ évolue de 3,72 % (161,4 M€ en 2008).

L'épargne nette ressort à 74,6 M€, en progression de 7 % par rapport à 2008 (69,7 M€) et ce, malgré une augmentation du remboursement du capital emprunté de 1,125 M€ (92,814 M€ en 2009 pour 91,689 M€ en 2008).

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 529,565 M€.

En 2009, il est prévu de consacrer, en mouvements réels, pour l'investissement opérationnel 385,582 M€ en dépenses et 60,858 M€ en recettes, soit une charge nette de 324,724 M€ : 200 M€ de plus que les premières années du précédent mandat, ceci grâce à une programmation constante des opérations d'investissement, évitant ainsi des à coups néfastes en terme d'activités économiques.

Le besoin d'emprunt à long terme en 2009 se situerait à hauteur de 201,586 M€ (240 M€ en 2008).

Le tableau n° 1 ci-dessous présente la synthèse du budget primitif 2009.

Budget primitif 2009 - budget principal - synthèse (en M€) - tableau n° 1

Libellé	Budget primitif 2008	Budget primitif 2009	Evolution 2009/2008
recettes réelles de fonctionnement	1 071,991	1 097,390	2,37 %
recettes d'ordre de fonctionnement	0,403	0,400	- 0,74 %
total recettes de fonctionnement	1 072,394	1 097,790	2,37 %
dépenses réelles de fonctionnement	910,598	929,990	2,13 %
dépenses d'ordre de fonctionnement	161,796	167,800	3,71 %
total dépenses de fonctionnement	1 072,394	1 097,790	2,37 %
autofinancement brut	161,393	167,400	3,72 %
remboursement capital	91,689	92,814	1,23 %
épargne nette	69,704	74,586	7,00 %
recettes réelles d'investissement	400,330	359,785	- 10,13 %
recettes d'ordre d'investissement	178,723	169,780	- 5,00 %
total recettes d'investissement	579,053	529,565	- 8,55 %
dépenses réelles d'investissement	561,722	527,185	- 6,15 %
dépenses d'ordre d'investissement	17,331	2,380	- 86,27 %
total dépenses d'investissement	579,053	529,565	- 8,55 %
total budget primitif	1 651,447	1 627,355	- 1,46 %

La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 1 097 789 673 €.

Budget primitif 2009 - budget principal - section de fonctionnement (en M€) - tableau n° 2

Libellé	Budget primitif 2008	Budget primitif 2009	Évolution 2009/2008
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 071,991	1 097,390	2,37 %
atténuation de charges	4,110	3,552	- 13,59 %
<i>dont le remboursement de la part agents des titres restaurants</i>	2,000	2,020	1,00 %
<i>EMOUS remboursement du coût des chefs de projet par les communes</i>	0,900	1,000	11,11 %
produits des services, du domaine et ventes diverses	59,043	62,100	5,18 %
<i>recettes du péage du BPNL</i>	27,100	29,000	7,01 %
<i>dont vente d'énergie</i>	6,864	7,016	2,22 %
<i>dont ventes issues de la collecte sélective</i>	3,751	3,974	5,93 %
<i>dont réfections de tranchées</i>	4,000	3,829	- 4,28 %
<i>participation de LPA, ville de Lyon, Sytral aux charges du centre d'échanges de Lyon Perrache</i>	2,854	2,865	0,39%
<i>dont redevance EDF</i>	2,500	2,400	- 4,00 %
<i>dont redevance d'incinération des ordures ménagères</i>	2,123	2,146	1,10 %
remboursements des charges de structure par les budgets annexes M49	1,690	1,694	0,23 %
<i>dont ventes issues des déchèteries</i>	0,778	1,305	67,78 %
impôts et taxes	631,051	645,822	2,34 %
<i>dont fiscalité</i>	518,300	531,300	2,51 %
<i>dont attributions de compensations reçues (TPU)</i>	10,700	10,700	0,00 %
<i>dont TEOM</i>	101,306	103,028	1,70 %
dotations et participations	359,917	364,139	1,17 %
<i>dont DGF et compensations</i>	342,188	341,500	- 0,20 %
<i>dont excédents de ZAC</i>	4,400	8,130	84,77 %
<i>dont participations pour la collecte sélective</i>	7,405	7,067	- 4,56 %
<i>OPAH et interventions dans l'habitat privé</i>	1,000	1,050	5,00 %
autres produits de gestion courante	17,465	19,767	13,18 %
<i>dont locations d'immeubles</i>	10,537	12,314	16,86 %
<i>dont redevances parcs de stationnement</i>	4,537	4,998	10,17 %
<i>dont redevance palais des congrès</i>	1,700	1,720	1,18 %
produits financiers	0,005	0,505	n.s.
<i>boni de liquidation Sogely</i>	0,000	0,505	n.s
produits exceptionnels	0,400	1,505	n.s.
<i>dont versement libératoire de la Sogely (dernier occupant du MIN de Perrache) à la liquidation en échange d'une obligation de dépollution du site</i>		1,150	
total des mouvements d'ordre	0,403	0,400	- 0,74 %
amortissements des subventions reçues	0,403	0,400	- 0,74 %
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 072,394	1 097,790	2,37 %

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	910,598	929,990	2,13 %
charges à caractère général	211,711	209,848	- 0,88 %
<i>dont traitement et valorisation des déchets</i>	26,104	28,169	7,91 %
<i>dont nettoyage et déneigement</i>	29,307	28,100	- 4,12 %
<i>dont usines d'incinération des ordures ménagères</i>	29,178	27,277	- 6,52 %
<i>dont voirie territoriale de proximité</i>	19,585	18,765	- 4,19 %
<i>dont collecte ordures ménagères</i>	16,346	16,300	- 0,28 %
<i>dont gestion foncière et immobilière</i>	13,635	15,762	15,60 %
<i>dont gestion du BPNL</i>	8,857	9,300	5,00 %
<i>dont mission habitat</i>	4,200	4,018	- 4,33 %
<i>dont gestion des tunnels</i>	3,001	3,098	3,22 %
charges de personnel et frais assimilés	172,835	177,483	2,69 %
<i>dont masse salariale</i>	165,956	170,109	2,50 %
atténuation de produits	229,100	228,413	- 0,30 %
<i>attributions de compensations TPU</i>	212,600	211,500	- 0,52 %
<i>dotations de solidarité</i>	16,500	16,913	2,50 %
autres charges de gestion courante	209,951	214,194	2,02 %
<i>dont Sytral</i>	118,446	122,579	3,49 %
<i>dont SDIS</i>	26,192	27,214	3,90 %
<i>dont contribution au titre des eaux pluviales</i>	14,451	14,000	- 3,12 %
<i>dont subventions économiques + Aderly</i>	11,426	11,608	1,59 %
<i>dont reversement recettes BPNL au Département</i>	7,400	8,075	9,12 %
<i>dont offices communautaires d'HLM</i>	4,500	3,850	- 14,46 %
<i>dont biennale de la danse et clubs sportifs</i>	3,284	3,129	- 4,72 %
frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,780	0,774	- 0,78 %
charges financières	48,608	51,591	6,14 %
<i>dont intérêts de la dette</i>	43,335	49,274	13,70 %
<i>dont ICNE</i>	3,293	0,337	- 89,76 %
charges exceptionnelles	37,254	41,199	10,59 %
<i>dont déficits de ZAC</i>	37,229	38,294	2,86 %
dotations aux provisions		5,000	
dépenses imprévues	0,359	1,488	314,44 %
total des mouvements d'ordre	161,796	167,800	3,71 %
amortissements-provisions	51,445	57,280	11,34 %
annuités charges étalées	0,153	0,090	- 41,04 %
virement à la section d'investissement	110,198	110,430	0,21 %
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 072,394	1 097,790	2,37 %

1) - Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles sont principalement constituées de la taxe professionnelle, des dotations de l'Etat et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Les autres produits de la Communauté urbaine représentent 10,03 % des ressources de fonctionnement.

a) - La taxe professionnelle

Au vu des évolutions modestes observées ces dernières années, ce budget est établi sur une hypothèse de croissance des bases de la taxe professionnelle de 2,5 %. A taux constant, le produit des rôles généraux de taxe professionnelle progresserait donc également de 2,5 % ce qui correspondrait à une recette de 531,300 M€.

b) - Les attributions de compensation

Les attributions de compensation reçues de certaines communes ou versées à d'autres ont pour vocation d'assurer la neutralité du passage en taxe professionnelle unique à compter de 2002. Depuis cette date, les montants calculés ont subi des ajustements liés à la prise en compte de rôles supplémentaires. Depuis 2007, le montant des attributions reçues par la Communauté urbaine est stabilisé à hauteur de 10,700 M€.

Le prélèvement au titre de la loi SRU, relative à la production de logements sociaux dans les communes conformément au Programme local de l'habitat, atteindrait 0,794 M€ en 2009 (0,745 M€ au budget primitif 2008).

c) - La dotation globale de fonctionnement

Le produit attendu de la dotation globale de fonctionnement s'élèverait à 328,300 M€, soit 4,112 M€ de plus qu'en 2008 et se décomposerait de la façon suivante :

- la dotation d'intercommunalité, 96,400 M€ prévus pour 2009 contre 95,572 M€, au budget primitif 2008, progresse selon un index égal à la variation de la dotation forfaitaire des communes (arrêté à 1,005) et non plus en fonction de la population de l'EPCI comme les années précédentes,

- la dotation de compensation, conformément au nouveau contrat de stabilité, proposé par le gouvernement dans le projet de loi de finances pour 2009 ne devrait évoluer que de 0,4 % pour atteindre 231,900 M€ (228,616 M€ au budget primitif 2008).

d) - Les allocations compensatrices fiscales

Tandis que la dotation globale de fonctionnement est attendue en progression de 4,112 M€, une diminution de 4,800 M€ des allocations compensatrices est à prévoir en 2009. En effet, au vu des variables d'ajustement annoncées par le projet de loi de finances 2009, les différentes allocations compensatrices pourraient être ramenées au total à 13,200 M€ en 2009 à comparer à 18 M€ en 2008, soit une diminution de 26,67 %.

e) - La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

En 2005, le conseil de Communauté a été amené à voter, pour la première fois, les taux de cette taxe assis sur la taxe foncière des propriétés bâties.

Pour 2009, le produit de la TEOM pourrait suivre la progression naturelle des bases de la taxe foncière sur les propriétés bâties, estimées à + 1,7 % pour passer à 103,028 M€, sans variation de la pression fiscale. Les taux d'imposition de la TEOM seront soumis au vote du conseil de Communauté en mars prochain.

f) - Les autres recettes de fonctionnement

Hors la taxe professionnelle, les dotations de l'Etat et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, les autres recettes sont estimées à 110,068 M€ (contre 98,752 M€ en 2008), et représentent 10,03 % des recettes réelles de fonctionnement (contre 9,21 % en 2008). Elles sont issues des différents secteurs d'activités et du patrimoine de la Communauté urbaine, mais certaines présentent un caractère exceptionnel.

Ainsi, en 2009, 11,316 M€ de recettes supplémentaires sont attendues, qui concernent notamment les éléments suivants :

- les comptes-rendus financiers fournis par les aménageurs publics, dans le cadre d'opérations d'urbanisme réalisées par concession publique d'aménagement, font apparaître des excédents de clôture de ZAC (zones d'aménagement concerté) estimés à 8,130 M€ pour 2009, soit 3,730 M€ supplémentaires par rapport au budget primitif 2008,
- les recettes de péages du Boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) progressent de 7,01 %, soit 29,000 M€ en 2009 contre 27,100 M€ inscrits au budget primitif 2008. Cette prévision est calculée sur la base du montant effectivement réalisé en 2007 (28,647 M€),
- le rattrapage des baux à construction à signer avec les opérateurs de logements sociaux, dans le cadre de la politique foncière en faveur du logement social, permettrait d'inscrire exceptionnellement 8,000 M€ en 2009, soit 2,340 M€ de plus qu'en 2008,
- la fermeture du marché de gros de Lyon Perrache a pour conséquence la liquidation de la société gestionnaire du site, la Sogely (Société d'économie mixte pour la gestion du Marché d'intérêt national de Lyon). A ce titre, la Communauté urbaine devrait percevoir 0,505 M€ de boni de liquidation, et 1,150 M€ de versement libératoire.

2) - Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles pourraient progresser de 2,13 % et atteindre 929,990 M€.

Pour le budget principal, l'objectif de conserver un bon niveau d'autofinancement reste majeur même si une politique forte d'investissement induit des coûts d'entretien et d'exploitation supplémentaires difficiles à absorber dans un contexte de forte contrainte des budgets de fonctionnement.

a) - Les atténuations de produits

Les attributions de compensation versées à certaines communes ou reçues d'autres, ont pour vocation d'assurer la neutralité du passage en taxe professionnelle unique à compter de 2003.

Ainsi, les attributions de compensation reversées aux communes atteindraient 211,500 M€ en 2009 (212,600 M€ en 2008).

La dotation de solidarité communautaire pourrait représenter quant à elle 16,913 M€ (16,500 M€ en 2008). Sa progression de 2,50 % est parallèle à celle attendue pour le produit de taxe professionnelle.

b) - Les subventions du budget principal

Les subventions de fonctionnement représenteraient en 2009 un peu plus de 250,262 M€, en évolution de 7,001 M€ par rapport à 2008. Cette augmentation est liée, d'une part, à l'évolution des participations obligatoires (SDIS + 1,022 M€ et Sytral + 4,133 M€), et, d'autre part, à des engagements nouveaux.

Les subventions permettent à la Communauté urbaine de soutenir des actions conduites par des partenaires privés ou publics pour favoriser les politiques stratégiques communautaires dans tous ses secteurs d'activité : les déplacements, l'économie et l'emploi, l'habitat, l'écologie, l'aménagement des espaces publics et les événements culturels et sportifs. Les participations allouées par la Communauté urbaine devront à terme évoluer dans les mêmes limites que celles imposées aux services communautaires.

Les principales subventions concerneraient en 2009 :

- les déplacements, pour lesquels il serait proposé de verser, selon l'indexation sur l'indice Insee des ménages hors tabac, près de 122,579 M€ au Sytral, contre 118,446 M€ prévus en 2008. De plus, dans la perspective de la nouvelle ligne de tramway T3 et du prolongement de la ligne A du métro, 2,500 M€ sont à prévoir au titre du solde de la subvention exceptionnelle de 4,000 M€ allouée au Sytral, pour la création d'un parc relais en silo de sept niveaux sur le site du Carré de soie, à Vaulx en Velin,
- les opérations d'aménagement pour lesquelles 38,294 M€ (37,229 M€ au budget primitif 2008) pourraient être alloués, dont 10,631 M€ pour la ZAC de La Duchère à Lyon 9°, 10,066 M€ pour la ZAC Confluence à Lyon 2° et 4,055 M€ pour la ZAC de la Fraternité à Décines Charpieu. Cette enveloppe permettrait en outre de procéder à

des versements anticipés pour l'opération ZAC Confluence à Lyon 2° (2,566 M€) et de subventionner le projet européen Concerto/Renaissance (Confluence) pour 0,986 M€,

- le SDIS, financé en 2009 à hauteur de 27,214 M€ (26,192 M€ en 2008), dont 24,914 M€ au titre de la contribution annuelle, indexée à + 3% (indice INSEE avec tabac), et 2,300 M€ au titre des avantages acquis par le personnel avant le transfert de compétences au département du Rhône en janvier 1999,

- la participation du budget principal au budget de l'assainissement au titre des eaux pluviales, fixée à 14 M€, avec une augmentation de 0,20 point du taux appliqué sur la charge nette d'exploitation (taux de 21,20 %) et de 0,10 point sur les charges de la dette et des amortissements (taux de 32,10 %),

- les subventions économiques (11,608 M€ en 2009 pour 11,426 M€ en 2008), soutiennent notamment le renforcement des pôles de compétitivité (0,447 M€) et des filières d'excellence (Cleantech), les interventions liées au projet de Cancéropôle (0,549 M€) et le développement d'une université attractive,

- 3,768 M€ consacrés au rayonnement international du Grand Lyon à travers les subventions versées à Lyon tourisme et congrès et à l'Aderly et la contribution communautaire à la bannière OnlyLyon qui concoure à la visibilité et à la notoriété à l'international,

- le reversement au conseil général du Rhône de la moitié de la charge nette des recettes du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL), estimé à 8,075 M€ contre 7,400 M€ en 2008. L'évolution de cette participation est à rapprocher de l'augmentation des recettes de péage,

- les participations communautaires à la biennale d'art contemporain et aux clubs sportifs (3,129 M€).

c) - La masse salariale

Les charges de personnel et frais assimilés (177,483 M€) représentent le 4ème poste de dépenses après les subventions (250,262 M€), les attributions de compensation de taxe professionnelle (211,500 M€) et les charges à caractère général (209,848 M€). Elles représentent moins de 20 % du total des dépenses réelles de fonctionnement.

Avec 170,109 M€, la masse salariale évoluerait de 2,50 % : elle représentait 165,956 M€ en 2008. Cette prévision tient compte d'une hausse de la valeur du point estimée à 0,5 %, de l'effet naturel du GVT (glissement vieillesse technicité) et de l'effet report des mesures 2008 à savoir l'intégration de tous les lauréats d'examens professionnels, notamment adjoint technique 1^{ère} classe, d'une part et l'augmentation de la valeur du point de 0,3 % en octobre 2008, d'autre part.

d) - Les intérêts de la dette

Pour 2009, les intérêts de la dette s'élèveraient à 49,274 M€ contre 43,335 M€ en 2008, soit une évolution de + 13,70 %. C'est le résultat de l'encaissement d'emprunts à long terme pour financer les équipements en 2007 et en 2008 mais aussi des évolutions des marchés financiers, l'ensemble des taux et des marges bancaires ayant connu une forte hausse en 2008, qui se répercute sur l'annuité 2009.

e) - Les autres dépenses directes de fonctionnement

Les autres dépenses de fonctionnement s'élèveraient à 220,015 M€ en 2009 contre 212,875 M€ en 2008, représentant environ 23,66 % des dépenses réelles de fonctionnement du budget principal.

Cette hausse de 7,140 M€ s'explique notamment par l'inscription en 2009 de provisions complémentaires pour risque à hauteur de 5,000 M€. 2,000 M€ sont ainsi inscrits en vue d'un règlement définitif du contentieux lié aux avantages acquis par les sapeurs-pompiers, avant le transfert du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) au Département du Rhône. De plus, suite aux accords du Grenelle de l'environnement et au projet de loi de finances pour 2009, 3,000 M€ sont prévus pour se prémunir d'une augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP).

Toutes les autres dépenses n'augmentent que de 2,140 M€, soit 0,97 %

* La propreté

Ce domaine d'activités essentiel de la Communauté urbaine représente près de 16 % du total des dépenses réelles de fonctionnement, taux équivalent à celui prévu en 2008.

En 2009, le budget consacré aux activités menées par la direction de la propreté, représenterait 105,576 M€, hors masse salariale, contre 106,600 M€ en 2008. Ces dépenses seraient fortement contraintes, avec une évolution à la baisse de près de 1 % par rapport au budget primitif 2008.

L'enjeu, en 2009, consistera à poursuivre la politique de maîtrise des coûts, tout en intégrant les nouveaux périmètres, tels que les aménagements d'espaces publics nouveaux. Le recours pertinent à l'entreprise, engagée sur des résultats à atteindre et pas seulement sur les moyens mis en œuvre, associé aux gains de productivité générés par la mécanisation des prestations en régie, permettrait de maintenir un bon niveau de service. Le secteur du nettoyage enregistrerait une baisse de 4 %.

La prestation de collecte des ordures ménagères enregistrerait une diminution de crédits compte tenu de l'application en année pleine des nouveaux marchés de collecte. Un budget de 13,2 M€ est proposé sur ce poste. La réduction des coûts liée aux nouveaux marchés a permis de dégager une économie pérenne de 2,7 M€.

La réorganisation du délestage, ainsi que l'optimisation de la maintenance de l'usine Lyon sud permettraient de diminuer la prévision des crédits affectés aux usines d'incinération des ordures ménagères de 6,52 %. Le budget passerait ainsi de 29,178 M€ en 2008 à 27,277 M€ en 2009.

Les crédits dédiés au traitement et à la valorisation des matières seraient en hausse de 8,03 %, avec une inscription de 28,169 M€, notamment suite au doublement de la collecte sélective sur les communes de Lyon et Villeurbanne en 2009, qui avait été différé l'an dernier. Toutefois, le surcoût lié aux apports supplémentaires en centres de tri, suite à ce changement de fréquence, est partiellement compensé par les recettes générées.

* La voirie

Pour ce secteur d'activité, les besoins sont évalués hors subventions à 41,993 M€ pour 2009 en dépenses directes contre 42,469 M€ en 2008, soit une diminution de 1,12 %. Considérant que ce budget supporte l'augmentation de deux secteurs d'activité, à savoir la gestion des tunnels et celle du Boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL), les autres dépenses d'entretien courant devront être contraintes.

Les dépenses d'entretien relatives aux ouvrages d'art (tunnels sous la Croix-Rousse et Fourvière, trémies nord et sud Part-Dieu) augmenteraient avec une prévision de 3,098 M€ en 2009 (3,001 M€ en 2008). La hausse s'inscrit dans une démarche de maintenance préventive, afin de minimiser les fermetures non programmées des tunnels, et donc la gêne des usagers.

La gestion du BPNL enregistre une hausse de 5 % avec une prévision de 9,300 M€ contre 8,857 M€ en 2008, du fait principalement des dispositions financières du contrat de délégation de service public, en régie intéressée depuis janvier 2006. Ainsi, 2,175 M€ sont prévus au titre de la rémunération du délégataire (1,950 M€ en 2008). La rémunération du délégataire est notamment liée aux recherches d'économie qu'il engage sur l'exploitation et la maintenance courante de l'ouvrage.

Le budget de la voirie territoriale de proximité enregistre une baisse de 4,19 % nécessitant des recherches d'économies et de rationalisation des interventions sur le territoire, pour maintenir en état le réseau et prendre en compte les obligations réglementaires, notamment dans le domaine de la sécurité des déplacements.

* Le développement urbain

Ce domaine d'intervention représenterait, en dépenses directes, 12,025 M€ en 2009 contre 12,412 M€ en 2008.

Ce budget permettrait notamment de poursuivre les opérations en faveur de la politique de la ville (1,960 M€), les interventions en faveur de l'habitat privé (1,568 M€), les études de l'observatoire du logement (0,843 M€) et les actions des missions territoriales (1,430 M€).

Il intègre également les besoins en études préalables liés aux grands projets, tels que les Rives de Saône, la Part-Dieu et le Grand Stade.

Enfin, sur les 22 aires d'accueil des gens du voyage programmées dans le schéma directeur départemental, 9 sont à ce jour en service. Leur gestion nécessiterait l'inscription de 1,274 M€ en dépenses directes, financées partiellement par la redevance des usagers (0,235 M€).

* L'action foncière

L'action foncière, qui représente le levier structurel de l'action économique, connaîtrait une augmentation des dépenses de 1,989 M€ en 2009 : 15,824 M€ sont ainsi prévus pour la gestion du patrimoine foncier et immobilier, contre 13,835 M€ en 2008.

En effet, des inscriptions complémentaires sont nécessaires à la mise en œuvre de la politique de réserves foncières qui entraîne notamment l'indemnisation des particuliers dans le cadre de procédures d'évictions (0,810 M€) et des frais de gardiennage des sites (0,800 M€). Le bail des locaux dans l'immeuble Domilyon sous-loués à l'association biopôle dans l'attente de la construction du bâtiment dédié nécessiterait également des crédits supplémentaires (0,486 M€).

* La logistique et bâtiments

Le budget de fonctionnement consacré aux moyens logistiques et à la gestion des bâtiments s'élèvera en 2009 à 14,530 M€ (15,270 M€ en 2008), soit 2,14 % des dépenses directes de fonctionnement.

Ce domaine d'activités concerne, outre l'entretien des bâtiments et espaces extérieurs (nettoyage, maintenance, gardiennage, énergies et fluides), la gestion du parc automobile et des matériels.

Une meilleure maîtrise des installations et des consommations d'énergie et de fournitures, ainsi qu'une optimisation des cadres d'achats permettront d'absorber la hausse des dépenses de fluides et l'extension des périmètres (évolutions des missions et du patrimoine).

La section d'investissement

La section d'investissement est équilibrée à 529,565 M€, les crédits de paiement opérationnels mobilisent 73 % des inscriptions totales de dépenses et 12 % des prévisions de recettes.

La Communauté urbaine gère les projets d'investissement en autorisations de programme individualisées et en crédits de paiement non ventilés par opérations au stade de la prévision dans le budget primitif.

Le 17 novembre 2008, le conseil de Communauté a approuvé le plan de mandat 2008-2014. Le 15 décembre dernier, la liste des opérations de la programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) à engager pendant ce mandat a été approuvée.

Au 3 novembre 2008, 757,2 M€ restaient à réaliser en charge nette sur les autorisations de programme en cours.

Le montant des crédits de paiement à inscrire dans le budget primitif pour l'investissement opérationnel correspond à la somme des besoins de paiement dans l'année 2009, calculée dans la limite de la capacité financière annuelle. Cette capacité financera prioritairement les autorisations de programme en cours et les opérations d'investissement qui y sont associées, les programmes globalisés.

Cette enveloppe budgétaire s'établit à 324,724 M€ en charge nette pour 2009, en baisse par rapport à 2008 (368 M€) mais à comparer aux 110 M€ dans les années 2002 et 2003. Les propositions budgétaires sont présentées par chapitres budgétaires et comptes dédiés, sans référence aux opérations de la programmation pluriannuelle.

La part des dépenses opérationnelles représente 387,562 M€ (443,474 M€ au budget primitif 2008) dont 77,345 M€ pour le versement programmé de subventions d'équipement. Les recettes opérationnelles sont estimées à 62,838 M€, soit 12,6 M€ de recettes réelles en moins par rapport au budget primitif précédent. Ces prévisions comptabilisent :

- des mouvements réels pour 385,6 M€ en dépenses et 60,9 M€ en recettes,

- des mouvements pour ordre, équilibrés, pour 1,980 M€. Ils retracent pour 1,800 M€ la valeur des actifs qui seraient remis à titre gratuit à la Communauté urbaine dans l'année, à l'occasion de transactions foncières et pour 0,180 M€ la part de la TVA à récupérer sur les dépenses liées à des activités en délégation de service public (DSP).

Les autres inscriptions du budget 2009 constituent les mouvements financiers comprenant surtout les ressources propres de la collectivité, le remboursement du capital de la dette, les subventions d'équipement pour les budgets annexes de l'assainissement et du restaurant, le prélèvement à la section de fonctionnement ainsi que certaines écritures pour ordre. Elles représentent la somme totale de 142 M€ en dépenses et de 466,7 M€ en recettes.

Budget primitif 2009 - budget principal - section d'investissement - (en M€) - tableau n° 3

Libellé	Budget primitif 2008	Budget primitif 2009	Evolution 2009/2008
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	400,330	359,785	- 10,13 %
dont emprunt court terme de clôture	35,000	35,000	0,00 %
dont emprunt long terme	240,000	201,586	- 16,01 %
dont recettes opérationnelles	58,546	60,858	3,95 %
dont cessions foncières	10,000	8,060	- 19,40 %
dont autres recettes d'investissement	56,784	54,281	- 4,41 %
total des mouvements d'ordre	178,723	169,780	- 5,00 %
dont mouvements intersections	161,795	167,800	3,71 %
<i>dont virement de la section de fonctionnement</i>	<i>110,197</i>	<i>110,430</i>	<i>0,21 %</i>
dont mouvements à l'intérieur de la section - invest. opérationnel	16,928	1,980	- 88,30 %
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	579,053	529,565	- 8,55 %
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	561,722	527,185	- 6,15 %
remboursement capital dette	91,689	92,814	1,23 %
remboursement dette court terme	35,000	35,000	0,00 %
investissements opérationnels	426,546	385,582	- 9,60 %
<i>dont subventions d'équipement</i>	<i>64,342</i>	<i>77,345</i>	<i>20,21 %</i>
autres dépenses d'investissement	8,487	13,789	62,47 %
total des mouvements d'ordre	17,331	2,380	- 86,27 %
dont mouvements intersections	0,403	0,400	- 0,74 %
dont mouvements à l'intérieur de la section - invest. opérationnel	16,928	1,980	- 88,30 %
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	579,053	529,565	- 8,55 %

1) - Les inscriptions opérationnelles

Les dépenses opérationnelles en mouvements réels (385,582 M€) enregistrent pour cet exercice une diminution de 9,6 % par rapport au précédent budget (426,546 M€). Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 21 et 23 hors comptes d'avances 238) sont contenues à 284 M€ contre 313 M€ en 2008. Avec 0,430 M€, les immobilisations financières sont réduites en 2009 (11,479 M€ en 2008 compte tenu de la dernière annuité verser pour l'acquisition de la caserne Blandan de 10 M€).

La mobilisation des crédits d'investissement pour le versement de subventions d'équipement dans le cadre de la PPI ne cesse d'augmenter depuis 2006 : de 40,710 M€ la première année, 50 M€ en 2007,

64,300 M€ en 2008, elles sont programmées à hauteur de 77,345 M€ pour 2009, soit une hausse de 90 % en quatre ans.

Ces subventions d'équipement mobilisent 20 % des dépenses réelles de la programmation. Cette prévision doit couvrir les engagements pris par la Communauté urbaine auprès des organismes publics pour 53,900 M€ et auprès des personnes de droit privé pour 23,200 M€. Parmi ces inscriptions, on notera les plus significatives comme :

- le versement de 2,900 M€ à l'Etat pour l'aménagement de l'échangeur du Tronchon sur les communes de Dardilly et de Limonest,
- le soutien aux opérations de relogement des familles des gens du voyages sédentarisées, soit une subvention aux communes de 0,899 M€,
- la délégation de l'aide à la pierre de 6,500 M€ à destination des établissements publics locaux et de 14,700 M€ pour les bénéficiaires privés,
- le reversement pour 1,540 M€ des participations européenne et régionale reçues, aux partenaires de l'opération Lyon Confluence - projet Concerto. Cette dépense est couverte par l'inscription des recettes pour le même montant,
- une inscription globale de 22,820 M€ pour financer les ouvrages de Réseau ferré de France (RFF) et de la SNCF dans le cadre de l'extension du centre de maintenance TGV Lyon Guillotière (12 M€), de la halte ferroviaire Jean Macé à Lyon 7° (2,730 M€), de la modernisation des axes ferroviaires de l'ouest lyonnais et de la rive droite du Rhône entre Perrache et Givors (projet Real) et aussi pour la gare de la Part-Dieu à Lyon 3° (7,470 M€) et enfin pour le traitement des lignes et ouvrages d'art dans la ZAC Confluence (0,620 M€),
- 4,750 M€ à verser à Lyon Parc Auto (LPA) et à la société Omniparc pour l'aménagement des parcs de stationnement de la Fosse aux Ours à Lyon 3°, du Gros Caillou à Lyon 4°, de l'hôtel de ville à Villeurbanne et de Perrache Archives à Lyon 2°, de la place Lyautey à Lyon 6°,
- le surcoût qualitatif des ouvrages réalisés pour la ligne T4 du tramway (Lyon 3° Part-Dieu - Vénissieux Minguettes) pris en charge pour 1,220 M€,
- 7,530 M€ pour les actions engagées ou à venir pour les pôles d'excellence et les actions de marketing territorial,
- une provision de 5 M€ est également destinée à assurer les versements supplémentaires 2009, objets d'une contractualisation dans l'année.

Les dépenses opérationnelles qui traduisent un enrichissement du patrimoine de la Communauté urbaine s'établissent à 283,880 M€ dont des crédits pour des études pré-opérationnelles, des frais d'insertion, de l'achat de logiciels (8,910 M€), des acquisitions de biens meubles et immeubles (123,880 M€), la programmation de travaux (151,090 M€ hors comptes d'avances).

En 2009, les études spécifiques engagées pour la révision du plan local d'urbanisme pourront constituer une dépense de 0,300 M€. Les moyens informatiques mis à la disposition des services, tant pour le développement ou l'achat de logiciels que pour le renouvellement du matériel, mobiliseraient 4,490 M€.

Une partie des inscriptions ouvertes pour le paiement des immobilisations corporelles (chapitre 21 pour 123,880 M€) finance l'action communautaire dans le domaine du logement social (38,450 M€) à un niveau comparable à ces deux dernières années. Les tènements acquis pour des opérations d'urbanisme en cours (14 M€) et la constitution de réserves foncières pour les futurs projets communautaires (15 M€) seront également payés sur cette enveloppe. A contrario, les ventes foncières consenties par la Communauté urbaine pourraient générer une recette globale de 8 M€, prévision inscrite à la section d'investissement, en mouvements financiers, au chapitre d'investissement 024 : produit des cessions.

Les paiements pour les prestations de travaux sont évalués à 151 M€. Les programmes annuels de la voirie de proximité et pour le fonds d'initiative communal consommeront cette enveloppe, de même que les interventions sur les ouvrages d'art ainsi que les premiers paiements de rénovation et de sécurisation des tunnels ou la maintenance des autres équipements (ponts, passerelles, trémies, et murs de soutènements) (16 M€ en 2008).

En 2008, la Communauté urbaine démarre le chantier de construction du bassin Parilly pour le traitement des eaux pluviales du lotissement Lyder sur les communes de Saint Priest et Vénissieux. En plus du programme annuel pour les ruisseaux, qu'il convient de reconduire, elle doit également poursuivre les travaux

d'aménagements hydrauliques pour la lutte contre les inondations, comme pour le ruisseau du Ravin. Ces opérations individualisées impactent la dépense correspondante qui est portée à 2,670 M€. Les interventions sur les galeries drainantes feront également l'objet de paiements pour un montant estimé à 1,800 M€.

Le nombre des mandats de travaux confiés par la Communauté urbaine et prévoyant le versement d'avances de trésorerie est limité. La prévision correspondant aux appels de fonds est stabilisée à 7,093 M€. Elle comprend la somme de 3,493 M€ à remettre à la société Openly pour continuer les actions de gros entretien et de renouvellement des installations du périphérique nord, objet d'une délégation de service public depuis 2006. Par contre, l'estimation des versements des avances forfaitaires dans le cadre des marchés publics est constante : l'inscription correspondante est proposée pour 2,300 M€. La régularisation de l'ensemble de ces écritures, enregistrées sur le compte 238, donne lieu simultanément à l'ouverture d'une prévision de recette de 9,350 M€.

La Communauté urbaine est régulièrement sollicitée par des tiers, principalement les Communes, pour engager des dépenses pour la réalisation d'équipements ou l'acquisition de biens dans le cadre de mandats qui lui sont confiés. En 2009, ces dépenses sont évaluées à 18,570 M€. Pour ces mêmes opérations, la prévision totale de recettes est supérieure de 2,07 M€, soit une inscription de 20,640 M€. Cette activité représente 5 % du budget opérationnel de dépenses en mouvements réels. 12 M€ concerneraient des opérations foncières, financées par avances pour le même montant ; le solde consacre des interventions communautaires dans les domaines de la politique de la ville, l'aménagement des espaces publics, le contrat de projet Etat-Région, le développement économique, l'urbanisme.

Les immobilisations financières retracent au chapitre 16 le montant des dépôts à recevoir pour des locations consenties (0,100 M€). La même somme est prévue au chapitre 27 pour régler les cautions et leurs revalorisations éventuelles lors de la prise de location par la Communauté urbaine.

Les inscriptions de recettes opérationnelles sont proposées à 62,840 M€, dont 60,860 M€ en mouvements réels. Hormis les 9,350 M€ pour la régularisation des avances versées dans le cadre de mandats de travaux ou de marchés et les recettes attendues de tiers pour des travaux ou des acquisitions effectués pour leur compte, ces inscriptions identifient principalement :

- les subventions d'équipement reçues des partenaires publics de la Communauté urbaine ou de tiers privés (25,731 M€),
- les créances à recevoir pour les cessions d'actifs accordées en paiement échelonné (5,136 M€),
- en mouvement pour ordre, le produit de la TVA à récupérer sur les travaux et biens achetés pour une activité objet d'une DSP (0,180 M€), la contrepartie des écritures de dépenses pour la valorisation dans le patrimoine de la collectivité des actifs remis à titre gratuit (1,8 M€).

Pour 2009, le niveau d'inscription des subventions d'équipement à recevoir enregistre une baisse de 1,600 M€.

Il est à noter toutefois que les participations attendues de l'Etat ou des établissements publics nationaux (15,377 M€) progressent en 2009 du fait de l'importance des concours financiers contractualisés pour le programme des aides à la pierre : 14,760 M€ pourraient être encaissés en 2009 ; en 2008 la prévision s'élevait à 9,400 M€.

La contribution du Sytral est légèrement en hausse avec une prévision proposée à 4,190 M€ contre 4,187 M€ en 2008. Ces fonds financent le programme des petits aménagements de voirie (PAV).

Les recettes à venir de tiers pour la construction d'entrées charretières sont maintenues à 0,600 M€ comme au budget primitif 2008.

Au chapitre des créances (chapitre 27), sont prévues pour 5,136 M€ :

- les encaissements des annuités de tiers pour sept cessions foncières consenties en paiement échelonné, soit 4,955 M€,
- le produit de la TVA attendu au titre du transfert de droit, pour les investissements réalisés et mis à disposition d'un délégataire, soit 0,180 M€. Cela concerne des travaux d'aménagement dans les cimetières communautaires de Bron et de Rillieux la Pape et dans l'Amphithéâtre de la cité internationale à Lyon 6°.

2) - Les opérations financières

En recettes, avec 466,7 M€, les opérations financières représentent 88,1 % des inscriptions proposées pour la section d'investissement. 299 M€ sont des mouvements réels, dont 236,550 M€ constitueraient le programme d'emprunts pour couvrir les dépenses de la programmation.

Depuis la mise en œuvre de la réforme de la nomenclature M 14, au 1^{er} janvier 2006, les recettes de cessions d'immobilisations sont inscrites en section d'investissement au moment du budget primitif sur le chapitre spécifique 024.

Ce chapitre ne fait l'objet d'aucune exécution au cours de l'exercice comptable ; seule la prévision est mise à jour au fur et à mesure des cessions dont les mouvements réels sont repris en section de fonctionnement au moment du compte administratif. Les ventes de foncier pourraient générer une recette de 8,060 M€ ; la collectivité poursuivant ainsi la politique de déstockage des biens immeubles engagée en 2005.

Le produit des amendes de police est proposé à 16,500 M€ comme en 2008.

Compte tenu du ralentissement confirmé des demandes de permis de construire, la taxe locale d'équipement est diminuée par rapport à 2008 de 1,470 M€ : l'inscription est portée à 12,730 M€ ; le reversement aux communes serait de 1,980 M€, ce montant est calculé sur la base des paiements à effectuer pour la période du second semestre 2008 et du premier semestre 2009.

Les dépenses éligibles 2007 au fonds de compensation de la TVA ont été estimées à un montant minimum de 161 M€. La recette attendue en 2009 s'établirait à 25 M€.

En 2009, le volume de l'emprunt long terme est estimé à 201,550 M€ complété de 35 M€ de prêt court terme.

Les écritures financières pour ordre en recettes sont proposées à 167,800 M€. Elles comptabilisent :

- au chapitre globalisé 040 opérations d'ordre de transfert entre sections, les annuités 2009 pour l'amortissement des indemnités versées dans le cadre de la renégociation d'emprunts, montant reconduit pour 0,090 M€ et l'étalement des frais d'études, d'insertion, des logiciels, des biens meubles et immeubles productifs de revenus, des fonds de concours et des subventions d'équipement versés antérieurement à 2007 et dont l'amortissement est repris depuis le 1er janvier 2007 sur les comptes 28 et 68 : amortissements des immobilisations, soit une inscription de 57,280 M€,

- le prélèvement de la section de fonctionnement de 110,430 M€ qui progresse légèrement de 0,21 % par rapport à 2008 (110,200 M€).

En dépenses, les mouvements financiers s'établissent à 142 M€. 141,600 M€ sont des écritures réelles. Elles couvrent le remboursement du capital de la dette à long et court terme pour 127,814 M€, soit une légère hausse de 1,23 % par rapport à l'inscription 2008 (126,700 M€).

Sont également comptabilisées les subventions d'équipement du budget principal aux budgets annexes du restaurant (0,446 M€) et de l'assainissement (4,5 M€). Elles prévoient l'inscription d'une avance remboursable de 0,435 M€ au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe. La ligne de sûreté budgétaire réserve 2,470 M€ de prévision de dépenses.

Afin de permettre le regroupement des services de trois directions opérationnelles (propreté, voirie et eau), il a été décidé de transférer les services de la direction de l'eau, principalement installés dans les locaux du CLIP (Centre Liberté Péri) à Lyon 3^e, dans l'immeuble le Triangle situé 117, boulevard Vivier-Merle à Lyon 3^e.

Sur le plan financier, il convient que le budget principal rachète les locaux concernés du CLIP situé 83, cours de la liberté à Lyon 3^e, aux budgets annexes de l'assainissement et des eaux, ces derniers finançant la prise à bail des nouveaux locaux nécessaires à l'installation de leurs services. Cet aspect financier implique divers mouvements en dépenses et en recettes dans les budgets principal, annexes de l'assainissement et des eaux.

Ce rachat au budget principal pour une valeur nette comptable de 3,807 M€ correspond à une dépense réelle.

En mouvements pour ordre, l'étalement des subventions d'équipement reçues pour des biens communautaires eux-mêmes amortissables constitue une dépense de 0,400 M€ ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve le budget primitif 2009 du budget principal arrêté, tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de 1 627 355 198 €.

2° - Confirme que :

a) - le budget principal est voté, conformément à la nomenclature comptable M 14 par nature et fait l'objet d'une présentation croisée par fonction. Les chapitres sont constitués de comptes à deux chiffres, à l'exception des charges à caractère général, des dépenses de personnel, des atténuations de charges et de produits, des mouvements d'ordre, qui sont des chapitres globalisés et des chapitres particuliers que sont les frais de fonctionnement des groupes d'élus et les comptes de tiers,

b) - la taxe sur les ordures ménagères est due par tous les redevables assujettis à la taxe foncière sur les propriétés bâties ou qui sont temporairement exonérés.

3° - Dit que les crédits sont exécutoires par le comptable du Trésor public dans leur montant au niveau du chapitre dans l'une et l'autre des deux sections.

4° - Décide :

a) - de la mise en recouvrement pour 2009 :

- d'un produit de 531 300 000 € au titre de la fiscalité directe locale, sous réserve de la fixation des taux, par délibération de l'assemblée, après que les bases soient notifiées,

- d'un produit de 103 028 000 € au titre de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, sous réserve de la fixation des taux, par délibération de l'assemblée, après que les bases aient été notifiées,

b) - que les indemnités de fonction des membres du conseil de Communauté seront fixées par référence aux indices de traitement de la fonction publique territoriale ; les modifications qui surviendraient en 2009 dans ces indices de traitement seraient de plein droit applicables à ces indemnités.

5° - Autorise monsieur le président à procéder à la réalisation des emprunts, sous toutes formes, destinés au financement des investissements prévus par le budget principal, pour l'exercice 2009, et à signer, à cet effet, les actes nécessaires,

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 janvier 2009.